

# ACTION URGENTE

**BRUTALITÉS POLICIÈRES AU COURS D'UN RASSEMBLEMENT PUBLIC PACIFIQUE**  
**À São Paulo, dans le sud-est du Brésil, des agents de la police militaire ont tenté de faire obstacle à un rassemblement public à l'aide de gaz lacrymogène, de gaz poivre et de balles en caoutchouc. Le rassemblement s'était formé pour protester contre les violences policières dans la ville et pour en discuter. Les manifestants ont été encerclés par les policiers, et ont fait l'objet de harcèlement et manœuvres d'intimidation. Plusieurs d'entre eux, dont des avocats, ont été agressés et arrêtés de manière arbitraire.**

Le 1<sup>er</sup> juillet, deux avocats, **Daniel Biral** et **Silvia Daskal**, ont été arrêtés et malmenés par la police militaire de São Paulo parce qu'ils avaient interrogé une policière sur le fait qu'elle ne portait aucune plaque d'identification pendant les opérations de maintien de l'ordre. Les avocats participaient à un rassemblement public de protestation qui réunissait quelque 500 personnes sur la place Roosevelt, à São Paulo, pour discuter des brutalités commises par la police militaire et civile de São Paulo au cours de récentes manifestations. Deux manifestants, **Fábio Hideki Harano** et **Rafael Lusvardi** avaient notamment été placés arbitrairement en détention. Des militants, des représentants de la société civile et des intellectuels étaient invités à prendre la parole. Juste avant, plus d'une quinzaine d'agents des opérations spéciales de la police militaire avaient encerclé la zone pour arrêter et fouiller les présents, et les intimider en leur réclamant leurs papiers d'identité. Certains ont aussi filmé des manifestants et des orateurs, dont au moins six ont été arrêtés sans raison. Alors qu'ils tentaient de disperser le rassemblement, pourtant pacifique, ils ont eu recours à une force excessive, projetant notamment à faible distance du gaz lacrymogène, des balles en caoutchouc et du gaz poivre sur les manifestants et les journalistes.

Daniel Biral a été malmené par des agents à l'intérieur d'un véhicule de police alors qu'on l'emmenait vers un poste de police. Il a été frappé à la tête jusqu'à perdre connaissance, et traîné jusqu'au poste n° 78 de São Paulo. Le chef du poste de police a refusé d'enregistrer sa plainte contre les policiers, mais pas les déclarations de la police militaire. Daniel Biral a été relâché plus tard dans la soirée, mais il a été mis en examen pour « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique » (*desacato*) parce qu'il a interrogé une policière sur le fait qu'elle ne portait aucun matricule lors de l'opération de dispersion de la manifestation.

## **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en portugais, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à faire en sorte qu'une enquête approfondie, indépendante et impartiale soit ouverte rapidement sur les allégations selon lesquelles la police aurait agi avec violence et une force excessive contre des journalistes et des manifestants, dont Daniel Biral et Silvia Daskal, le 1<sup>er</sup> juillet 2014 sur la place Roosevelt à São Paulo.
- priez-les de veiller à ce que toutes les personnes arrêtées durant ces manifestations, y compris Fábio Hideki Harano et Rafael Lusvardi, puissent obtenir en bonne et due forme des conseils et une assistance juridiques, et que les avocats puissent exercer leur profession sans faire l'objet de manœuvres d'intimidation ou de harcèlement, et sans entraves ni ingérence indue ;
- exhortez-les à garantir le droit à la liberté de réunion et de rassemblement pacifiques et à ne pas agir de manière à intimider ceux qui manifestent pacifiquement.

## **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 14 AOÛT 2014 :**

### Gouverneur de São Paulo :

Geraldo Alckmin  
 Palácio dos Bandeirantes  
 Av. Morumbi, 4500, Portão 3, 2º andar  
 São Paulo, SP, Brésil  
 CEP 05650-905  
 Tél. : +55 11 2193-8344,  
 +55 11 2193-8000 (uniquement en portugais)  
 Twitter : @geraldoalckmin  
 @governosp  
 Courriel : secretariaparticular@sp.gov.br  
 Formule d'appel : **Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,**  
**Copies à :**

### Secrétaire d'État à la Sécurité publique

Fernando Grella Vieira  
 Rua Libero Badaró, 39, 12º andar,  
 Centro  
 São Paulo, SP, Brésil  
 CEP 01009-000  
 Twitter : @SegurancaSP  
 Courriel : fernandogrella@sp.gov.br  
 seguranca@sp.gov.br  
 edsferreira@sp.gov.br  
 Formule d'appel : **Dear Secretary, / Monsieur,**

### Président de l'Association du barreau de São Paulo (OAB/SP)

Marcos da Costa  
 Endereço: Praça da Sé, 385, Centro,  
 São Paulo, SP, Brésil  
 CEP 01001-902  
 Tél. : +55 11 3291-8100  
 Téléphone de l'étude : +55 11 3291-8241 / 3291-8242 (uniquement en portugais)  
 Fax : +55 11 3291-8255  
 Courriel : presidencia@oabsp.org.br  
 Formule d'appel : **Dear President, / Monsieur le Président,**

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## BRUTALITÉS POLICIÈRES AU COURS D'UN RASSEMBLEMENT PUBLIC PACIFIQUE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis juin 2013, des milliers de Brésiliens sont descendus dans la rue pour des manifestations sans précédent. Ils se sont plaints des hausses du coût des transports, des fortes dépenses générées par la Coupe du monde de football et du manque d'investissement dans les services publics. Des centaines de personnes ont été blessées dans plusieurs villes lorsque la police militaire a frappé des gens avec des matraques et tiré des balles en caoutchouc sur des personnes qui ne représentaient aucune menace.

Le 5 juin, une semaine avant l'ouverture de la Coupe du monde, Amnesty International a lancé le rapport « *Ils utilisent une stratégie de la peur* ». *Le Brésil doit protéger le droit de manifester* (<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR19/005/2014/en/36cf0db3-e0a8-43e8-90d3-0526b41fdd67/amr190052014fr.pdf>) qui passe en revue toutes les formes de violence utilisées par les forces de sécurité lors de manifestations pacifiques, dont l'usage sans discernement de gaz lacrymogène et de balles en caoutchouc contre des manifestants pacifiques, les arrestations arbitraires et l'utilisation abusive des textes de lois pour arrêter et punir ceux qui descendent dans la rue. Ce rapport contient en outre des informations sur les mauvais traitements infligés à Daniel Biral, un avocat qui fournit à titre bénévole une assistance judiciaire aux personnes détenues à la suite des manifestations de São Paulo. Non seulement Daniel Biral a été brutalisé alors qu'il était détenu par la police, mais en outre un homme armé, qui ne s'est pas identifié, l'a averti, alors qu'il venait de rendre visite à un manifestant hospitalisé pour ses blessures, qu'il devait cesser de défendre des manifestants. Selon les déclarations de Daniel Biral, l'homme lui a dit de « laisser tomber l'affaire [du manifestant] ; les policiers ont raison. Ne t'en mêle pas. Il y a des fous qui se promènent dans la rue avec l'aval des autorités, et tu sais bien que les fous, ils tirent. »

De nombreux manifestants, dont Daniel Biral, ont été mis en examen pour « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique » (*desacato*) à la suite de déclarations ou de commentaires faits à la police. Or, cette infraction est passible d'une peine de six mois à deux ans d'emprisonnement. Des avocats auraient aussi été arrêtés en vertu de la même loi – sans être mis en examen – parce qu'ils ont demandé à des policiers pourquoi ils arrêtaient des manifestants. Des avocats qui ont agi dans le contexte de ces mouvements ont été victimes de manœuvres d'intimidation dans la rue, aussi bien à São Paulo qu'à Rio de Janeiro. On leur a aussi refusé à plusieurs reprises le droit de parler avec des manifestants détenus lors de leurs visites à des postes de police. Les lois portant sur l'« outrage à personne dépositaire de l'autorité publique » sont en général incompatibles avec le droit à la liberté d'expression.

Noms : Daniel Biral (h), Silvia Daskal (f), Fábio Hideki Harano (h), Rafael Lusvarghi (h) et environ 500 autres personnes qui ont manifesté pacifiquement à São Paolo  
Hommes et femmes

AU 169/14 - AMR 19/007/2014 3 juillet 2014